



THE WORLD MEDICAL ASSOCIATION, INC.

B. P. 63 - 01212 FERNEY-VOLTAIRE Cedex, France
28, avenue des Alpes - 01210 FERNEY-VOLTAIRE, France

Telephone : 04 50 40 75 75

Fax : 04 50 40 59 37

Cable Address :

WOMEDAS, Ferney-Voltaire

Octobre 1996

10.120

Original: anglais

PRISE DE POSITION DE L'ASSOCIATION MEDICALE MONDIALE

SUR

LA RESISTANCE AUX SUBSTANCES ANTIMICROBIENNES

Adoptée par la 48^e Assemblée générale
Somerset West (République d'Afrique du Sud), Octobre 1996

PREAMBULE

La progression constante de la résistance aux substances antimicrobiennes, notamment l'apparition de souches bactériennes résistant à tous les bactéricides connus, se traduit aujourd'hui par un problème de santé publique aux conséquences imprévisibles.

Le développement de micro-organismes résistants est inhérent à l'utilisation même d'agents antimicrobiens. Le problème s'est aggravé avec l'apparition de populations de malades à haut risque relevant d'une antimicrobiothérapie fréquente – à savoir, les sujets immunocompromis, les personnes soumises à des interventions invasives et les patients souffrant d'affections débilantes chroniques.

De plus, l'emploi abusif ou excessif de ces substances exacerbe le problème en favorisant l'apparition de souches résistantes, puisque les populations microbiennes réagissent aux antibiotiques plus par la mutation que par la résistance. Il s'agit à la fois d'erreurs de prescription de substances prophylactiques antibactériennes et/ou de traitement d'infections bactériennes au niveau des praticiens, du non-respect de la posologie au niveau des patients et, dans de nombreux pays en développement, de la distribution d'antibiotiques sans ordonnance.

RECOMMANDATIONS

1. L'Association Médicale Mondiale et ses associations nationales membres devraient inciter l'Organisation Mondiale de la Santé et les gouvernements à soutenir et accroître l'efficacité de son réseau mondial d'observation de l'antibio-résistance.
2. Les associations médicales nationales devraient inciter leurs gouvernements à accroître le financement de la recherche fondamentale et appliquée visant à la mise au point de substances innovatrices et vaccins antimicrobiens et à une utilisation appropriée de ces moyens thérapeutiques.

3. Il faudrait inciter l'industrie pharmaceutique à privilégier les programmes de recherche et de développement visant à la mise au point et à la mise sur le marché de substances innovatrices et vaccins antimicrobiens.
4. Les associations médicales nationales devraient inviter leurs gouvernements à exiger que les agents antimicrobiens ne soient disponibles que sur une ordonnance établie par des personnels médicaux dûment autorisés et qualifiés.
5. Les associations médicales nationales devraient encourager les facultés de médecine et les programmes de formation continue à assurer la formation des médecins à l'emploi approprié des agents antimicrobiens.
6. Les praticiens, à commencer par les spécialistes des maladies infectieuses et en microbiologie clinique, devraient jouer un rôle de pointe dans les milieux hospitaliers et sanitaires en matière d'utilisation appropriée des agents antimicrobiens, de prévention de la résistance et de programmes de surveillance.
7. Les médecins doivent aussi sensibiliser leurs patients à l'antibiothérapie, à ses risques et ses avantages, à l'importance du strict respect du régime prescrit, et au phénomène de la résistance aux antibiotiques.
8. Les gouvernements, les associations médicales et les médecins devraient informer le public de l'utilisation appropriée des substances antimicrobiennes et accroître sa sensibilité au problème de la résistance antimicrobienne.
9. Les associations médicales nationales, en collaboration avec les pouvoirs vétérinaires devraient inciter leurs gouvernements à limiter l'utilisation d'agents antimicrobiens dans les additifs alimentaires aux animaux qui ne sont pas destinés à la consommation de l'homme.
destinés à la consommation de l'homme.

◆◆◆